

COMPTE-RENDU DU CM DU 06/02/2020

L'an deux mil vingt, et le six février, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEPELTIER Gilles, Maire en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 17/01/2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 17/01/2020.

Présents : Messieurs LEPELTIER Gilles, HAUTIN Johann, COUSTHAM Thierry, SALGADO Francis, DELAHAIE Didier et Mesdames HUITEL Christine, LAWRIE Stéphanie, MÉTAIS Christelle, LEFÈVRE Corinne, DESPORTES Sandrine

Excusés, CROTTÉ Jean-Pierre (ayant donné pouvoir à M. Lepeltier)

Absents

A été nommé secrétaire : Stéphanie LAWRIE

La séance démarre à 20h05

1) 8.12.01 – TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 1^{ER} MARS 2020

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'appliquer à compter du 1^{er} Mars 2020, les tarifs suivants :

EAU : une part fixe de : → 60 €

- De 0 à 300 m³ → 1.06 €/m³
- + de 300 m³ → 0.99 €/m³

ASSAINISSEMENT le m³ → 1.26 €

2) RECENSEMENT DE LA POPULATION

7.15 01 - RECENSEMENT DE LA POPULATION – INDEMNITÉ AGENT RECENSEUR

Monsieur le Maire indique au Conseil que pour le recensement qui doit avoir lieu en 2020, il a demandé à Madame COUSTHAM Claire d'être l'agent recenseur et que celle-ci a acceptée.
Le conseil fixe l'indemnité.

3) 6.7.01 VIDÉO PROTECTION

Objet : Mise en place de la vidéo protection

Monsieur Le Maire rappelle que dans un objectif de protection des biens et des personnes, le principe de la mise en place d'un système de vidéo protection sur le territoire de la commune a été étudié. Pour une plus grande efficacité de ce dispositif, il a été décidé de mener cette étude à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes. Une analyse des besoins a donc été réalisée afin de déterminer le système le plus approprié à mettre en place dans chaque commune. Celle-ci correspond à l'implantation de caméras vidéos sur les bâtiments publics destinées à mieux protéger les sites et espaces publics des communes, et à pouvoir prévenir les faits délictueux et identifier leurs auteurs lorsqu'ils ont lieu. La Communauté de Communes du Val de Sully réalisera les travaux.

En ce qui concerne notre commune, l'implantation de caméras sur est prévue pour la visualisation des immatriculations des véhicules et de l'environnement.

D'autre part, Monsieur le Maire informe l'assemblée que les agents de la police intercommunale seront autorisés à visionner et exploiter les images prises sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- d'approuver le projet de mise en place d'un système de vidéo protection, tel qu'exposé ci-dessus ;
- de déléguer les travaux à la Communauté de Communes du Val de Sully
- d'autoriser les agents de la police intercommunale à visionner et exploiter les images prises sur la commune
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toute convention relative à cette délégation et pièces afférentes

4) GITE RURAL

Mme LAWRIE indique que le système de location du gîte via loisirs accueil est certes pratique, quoiqu'il se soit un peu compliqué avec des demandes repassant par un contact téléphonique; mais il ne permet pas les nouveaux sites Air BnB, Booking.com etc... Il conviendrait de disposer d'un téléphone direct pour ce type de site et que le responsable du gîte puisse assurer la réception des appels, vérifier la disponibilité, faire les réservations. Il reste à affirmer le mode de règlement.

6) DSIL

Monsieur le Maire indique que les données pour la DSIL sont à déposer prochainement. Compte tenu des thèmes retenus il me semble que la commune puisse déposer un dossier. Cependant M Delahaie indique qu'il conviendrait d'envisager un nouveau système de gestion du chauffage de l'école et que cela pourrait rentrer dans le cadre de la DSIL. Une estimation sera demandée.

7) PROJET 2020

Le conseil évoque la liste des projets en cours et ceux à prévoir en 2020.

La séance est levée à 21h30